



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018**

MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **ONZIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-HUIT**, à 18 heures, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Deborah Bishop, Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Onellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2018-12-8803

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2018-12-8804

Programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2019;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, lequel est joint sous l'**Annexe A**.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018**

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

MAIRE

4.0
2018-12-8805

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir l'édition de février 2019 du bulletin municipal *La Diligence*.

ADOPTÉE

Adoption du budget de l'an 2019 (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2019, lequel est joint sous l'**Annexe B**, prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

REVENUS 2019

Taxes foncières générales :	1 771 531 \$
Taxes de secteur :	25 195 \$
Tarification pour services municipaux :	896 918 \$
Tenant lieux de taxes :	266 600 \$
Autres revenus de sources locales :	388 893 \$
Transferts inconditionnels :	136 434 \$
Transferts conditionnels :	704 508 \$
Grand total des revenus :	4 190 079 \$

DÉPENSES 2019

Administration :	833 921 \$
Sécurité publique :	397 366 \$
Transport routier :	875 360 \$
Hygiène du milieu :	985 788 \$
Urbanisme :	146 491 \$
Santé et bien-être :	21 950 \$
Loisirs et culture :	326 600 \$
Service de la dette/financement :	68 470 \$
Autres activités financières :	534 133 \$
Grand total des dépenses :	4 190 079 \$



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018**

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

MAIRE

QUE le conseil demande à la trésorière de transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministère, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET

6.0

2018-12-8806

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 09.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim